



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Renault Véhicules Industriels

Question écrite n° 54115

Texte de la question

M. Philippe Briand attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les éventuelles conséquences du projet d'accord entre le groupe Renault et la firme automobile suédoise Volvo. Il veut souligner que ce projet qui, en terme de logique économique peut être légitime, posera à court terme la question du maintien du secteur de la production de poids lourds de la branche Renault véhicules industriels. Il lui rappelle que ce retrait de Renault de ce secteur industriel est commandé en partie par le fait que l'accord prévoit l'échange de 100 % des titres du groupe RVI/Macks contre 15 % des titres de AB Volvo, et qu'il est assorti d'un engagement de Renault d'acquérir sur le marché 5 % des titres de AB Volvo. Il lui demande en conséquence si la part prévue du constructeur français dans le capital de Volvo garantit bien le maintien de l'activité poids lourds, et souhaite qu'on lui précise la nécessité ou non pour le groupe Renault de conserver un contrôle effectif d'un secteur aussi stratégique que celui des véhicules industriels.

Texte de la réponse

Le projet d'alliance entre Renault Véhicules Industriels (RVI) et Volvo permettra de créer le deuxième groupe mondial dans le secteur du poids lourd. Un tel rapprochement stratégique s'avère très intéressant pour le constructeur français dans une industrie du poids lourd où une taille mondiale est devenue un atout pour faire face à la hausse des coûts de développement et pour affronter la compétition internationale. Les complémentarités entre l'ensemble RVI/Mack et Volvo sont fortes en termes de produits et d'implantation commerciale. Le nouveau groupe, en disposant d'une puissance commerciale plus importante, verra alors ses positions se renforcer dans de nombreux pays. Le champ des synergies entre les deux constructeurs est de surcroît significatif. Les premières à avoir été annoncées concernent les achats et les chaînes cinématiques. Le projet d'alliance prévoit que l'identité des produits et des marques ainsi que l'organisation de chacun seront préservées et développées. RVI, société de droit français, continuera de produire en France ses véhicules. Le maintien des marques Renault et Mack et de leurs réseaux de distribution, comme d'ailleurs pour Volvo, passe notamment par l'existence de produits spécifiques même si certains composants peuvent être communs. Les organisations industrielles du nouveau groupe auront à s'adapter à ces données avec la double exigence de rechercher des effets d'échelle tout en préservant les identités produits de chacun des constructeurs. Les stratégies industrielles devront également en tenir compte et seront établies, à partir d'une réflexion déjà engagée, sur la base d'un inventaire des moyens existants et de leurs évolutions programmées ainsi que de la stratégie en termes de produits. En détenant 20 % du capital de AB Volvo, Renault en sera le premier actionnaire, industriel de surcroît. Avec deux représentants au conseil d'administration de AB Volvo, Renault se trouvera donc à même d'exercer un contrôle sur l'activité poids lourds du groupe Volvo. Le Gouvernement restera vigilant quant au respect des engagements pris par Renault dans le cadre de ce projet, en termes de préservation de l'identité des produits et des marques et du maintien de l'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54115

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 20 novembre 2000, page 6564

Réponse publiée le : 8 janvier 2001, page 193